



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

ICC 101-0 Rev. 1

8 septembre 2008  
Original : anglais

F

**Conseil international du Café**  
101<sup>e</sup> session  
22 - 26 septembre 2008  
Londres, Angleterre

**Ordre du jour provisoire**

<b>Point</b>	<b>Document</b>
<b>1. Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions – à adopter</b>	ICC-101-0 Rev. 1 Dispositions prévues pour les réunions
<b>2. Admission d'observateurs – à examiner</b>	verbal
Le Conseil examinera la question de l'admission d'observateurs à ses réunions.	
<b>3. Voix et pouvoirs</b>	
<b>3.1 Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2007/08 – à approuver</b>	EB-3934/07 Rev. 4
Le Secrétaire fera rapport.	
<b>3.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2008/09 – à approuver</b>	ED-2041/08 ED-2042/08 EB-3952/08 (à venir)
Le paragraphe 5 de l'Article 13 de l'Accord dispose que le Conseil détermine la répartition des voix au début de chaque année caféière. En vertu des dispositions de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont définies, respectivement, sur la base des exportations et des importations des quatre années civiles antérieures. Les documents ED-2041/08 et ED-2042/08 indiquent la base statistique de la répartition des voix des Membres exportateurs et importateurs respectivement. La répartition initiale des voix pour l'année caféière 2008/09 sera diffusée.	

- 3.3 Pouvoirs – à approuver** verbal
- Le Président examinera les pouvoirs avec le concours du Secrétariat.
- 4. Participation à l'Accord**
- 4.1 Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café – à noter** WP-Council 183/08
- Au 5 septembre 2008, l'Organisation comptait 77 Membres représentant 45 pays exportateurs et 32 pays importateurs. Le Directeur exécutif fera rapport.
- Le Conseil examinera le document WP-Council 183/08 dans lequel figure un projet de résolution portant prorogation de l'Accord de 2001.
- 4.2. Participation à l'Accord de 2007 – à noter** ICC-101-3  
WP-Council 183/08
- Le délai de signature de l'Accord de 2007 a expiré le 31 août 2008 et le délai de dépôt d'instruments est fixé au **30 septembre 2008**. Le document ICC-101-3 contient un rapport sur la participation à l'Accord de 2007.
- Le Conseil examinera le document WP-Council 183/08 dans lequel figurent des projets de résolutions relatifs à la prorogation du délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion et aux conditions d'adhésion à l'Accord de 2007.
- Le Conseil examinera également une demande d'adhésion de l'Organisation interafricaine du Café. WP-Council 185/08
- 5. Situation du marché du café – à noter** Lettre du Directeur exécutif (août 2008)  
WP-Council 184/08
- Le Directeur exécutif présentera une analyse de la situation du marché. Le document WP-Council 184/08 contient la dernière estimation officielle de la campagne 2008/09 au Brésil.
- 6. Préparatifs de mise en œuvre de l'Accord de 2007 – à examiner** WP-Council 166/08  
WP-Council 177/08  
WP-Council 181/08
- Les documents WP-Council 166/08, WP-Council 177/08 et WP-Council 181/08 contiennent respectivement des communications de l'Indonésie, des États-Unis d'Amérique et du Groupe africain.
- 6.1 Révision des règlements de l'Organisation – à examiner**
- Des documents révisés ont été diffusés pour les règlements suivants :
- Règlement de l'Organisation WP-Council 165/08 Rev. 1
  - Statuts et Règlement financiers de l'Organisation WP-Council 172/08 Rev. 1

## **6.2 Règlement sur les statistiques – à examiner**

Des documents révisés ont été diffusés pour les règlements suivants :

- Règlement sur les statistiques – Rapports statistiques WP-Council 180/08
- Règlement sur les statistiques – Certificats d'origine WP-Council 179/08

## **6.3 Mandats – à examiner**

Des mandats révisés des organes ci-après, tenant compte des propositions des Membres, ont été diffusés :

- Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café WP-Council 167/08 Rev. 1
- Comité consultatif du secteur privé PSCB-107/08 Rev. 1
- Comité de promotion et de développement des marchés WP-Council 168/08 Rev. 1
- Comité des projets WP-Council 169/08 Rev. 1
- Comité des finances et de l'administration WP-Council 170/08 Rev. 1
- Comité des statistiques WP-Council 171/08 Rev. 1

## **6.4 Plan d'action stratégique – à examiner**

ICC-101-1  
WP-Council 173/08 Rev. 1

Un rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action stratégique pour l'Accord de 2001 et un projet révisé de plan d'action stratégique pour l'Accord de 2007 ont été diffusés.

## **6.5 Stratégie de mise en valeur du café – à examiner**

EB-3768/01 Rev. 3  
CFC/ICO 8/06

Le Manuel du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) (annexe VIII) demande à chaque organisme international de produit de définir une stratégie claire de mise en valeur, revue tous les quatre ans et mise à jour lorsque des changements de situation l'exigent. La Stratégie de mise en valeur actuelle (document EB-3768/01 Rev. 3) a été révisée et approuvée par le Conseil en mai 2004. Elle sera revue compte tenu des besoins et des conclusions de l'atelier FCPB/OIC sur les priorités futures de la mise en valeur du café qui s'est tenu en septembre 2006. Les Membres seront invités à faire des suggestions pour mettre à jour la Stratégie.

## **7. Projets de mise en valeur du café**

EB-3942/08 Rev. 4

### **7.1 Projets soumis à l'approbation du Conseil – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

EB-3951/08

Le Président du Comité exécutif fera rapport sur les projets ci-après qui seront examinés par le Comité en septembre 2008.

- Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre, les réinstaller dans leurs régions d'origine et protéger leur environnement biophysique en République démocratique du Congo (nouvelle) WP-Board 1055/08

- Production de café durable par les petits exploitants en Ethiopie : Approche intégrée de l'amélioration de la qualité, de la réduction de la pauvreté et de la conservation de la biodiversité (nouvelle) WP-Board 1052/08
- Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale : Intensification de l'utilisation de méthodes de transformation améliorées en Ethiopie et au Rwanda (nouvelle) WP-Board 1053/08
- Caractérisation, meilleure utilisation et conservation de la diversité génétique de *Coffea* (nouvelle) WP-Board 1054/08
- Amélioration de la sécurité économique des petits caféiculteurs du Malawi et de Tanzanie au moyen de la diversification dans les produits de base durables (nouvelle) WP-Board 1056/08
- Amélioration de l'efficacité de l'emploi des ressources de la production et de la transformation du café par la formation des exploitants par des exploitants (révisée) WP-Board 1049/08

**7.2 Projets approuvés par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) – à noter** ICC-101-2

Le document ICC-101-2 contient des rapports de situation sur la mise en œuvre des projets approuvés par le FCPB (voir la section IV du document EB-3942/08 Rev. 4). Le Chef des opérations fera rapport.

**8. Scolyte du fruit du caféier – à examiner**

**8.1 Résumé de l'impact de la gestion de la lutte intégrée du projet sur le scolyte du fruit du caféier** – le représentant de l'Agence d'exécution de projet, CABI, fera rapport. Le résumé analytique du rapport final de ce projet figure dans le document ICC-86-5. ICC-86-5

**8.2 Situation actuelle** – des experts seront invités à faire rapport sur la situation actuelle du scolyte du fruit du caféier dans les pays producteurs. verbal

**8.3 Séminaire sur le scolyte du fruit du caféier en mai 2009** – sujets, orateurs et autres dispositions seront abordés. verbal

**9. Rapport du Partenariat pour une caféiculture durable – à noter** verbal

Le représentant du Partenariat fera rapport sur la mobilisation des coûts de transition vers des pratiques durables (analyse d'écart) et sur les tests des outils d'évaluation d'impact du Comité sur l'évaluation de la durabilité (COSA).

- 10. Programme des activités pour 2008/09 – à examiner et à approuver** EB-3945/08 Rev. 1
- Le Président du Comité exécutif fera rapport.
- 11. Rapport du Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) – à noter et à approuver** WP-Council 159/07 Rev. 3
- Le Président du CCSP fera rapport sur la réunion du 24 septembre 2008. Le Conseil est invité à prendre note de ce rapport et à approuver plusieurs modifications de la composition du CCSP pour 2007/08 et 2008/09.
- 12. Comité des statistiques** à venir
- 12.1 Rapport du Président du Comité des statistiques – à noter**
- Le Président du Comité des statistiques fera rapport sur la réunion du 24 septembre 2008. Le Conseil examinera un projet de décision portant création du Comité des statistiques en vertu de l'Accord de 2007 à l'entrée en vigueur du nouvel accord.
- 12.2 Comité des statistiques 2008/09 – à approuver** verbal
- Le mandat du Comité des statistiques (document EB-3833/02) dispose que le Conseil approuve les noms des représentants ou des experts désignés par les Membres exportateurs et les Membres importateurs et par le Directeur exécutif (deux de chaque catégorie), pour un mandat de deux ans. Le Conseil souhaitera peut-être envisager de nommer les représentants du Comité pour une année supplémentaire en attendant l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007. Composition actuelle du Comité des statistiques :
- Membres exportateurs :** M. Thiago Siqueira Masson (Brésil),  
Mme María del Pilar Fernández (Colombie)
- Membres importateurs :** M. Rob Simmons (LMC International Ltd, UK),  
M. Neil Rosser (Neumann Kaffee Gruppe, Allemagne)
- Directeur exécutif :** M. Corneille Tabalo (République démocratique du Congo)  
M. David Brooks (États-Unis)
- 13. Comité de promotion – à noter** verbal
- L'Article 34 de l'Accord de 2001 dispose que le Comité de promotion fait rapport régulièrement au Conseil.

- 14. Troisième Conférence mondiale du Café – à examiner** verbal
- L'Article 21 de l'Accord de 2001 dispose que le Conseil nomme le président de la Conférence mondiale du Café et décide, de concert avec le Comité consultatif du secteur privé (CCSP), de la forme, du nom, du thème et du calendrier de la Conférence. Conformément à la décision prise par le Conseil en mai 2008, le Guatemala accueillera la prochaine Conférence. Le Directeur exécutif fera rapport.
- 15. Mélanges et succédanés – à examiner** ICC-101-4 (à venir)
- L'Article 36 de l'Accord de 2001 dispose que le Directeur exécutif soumet périodiquement au Conseil un rapport sur la manière dont sont observées les dispositions de cet Article. Le document ICC-101-4 contient un récapitulatif des réponses reçues à la suite de la publication du document ED-2043/08 dans lequel le Directeur exécutif demandait aux Membres de l'informer sur le respect des dispositions de l'Article 36.
- 16. Coopération avec d'autres organisations – à noter** verbal
- Le Secrétariat revoit les protocoles d'accord et la coopération future avec les autres organisations à la lumière de l'Accord de 2007. Le Directeur exécutif fera rapport.
- 17. Politiques nationales en matière de café – à noter** verbal
- Les pays Membres sont invités à faire rapport sur les changements intervenus dans leurs politiques nationales en matière de café et à fournir des copies du texte de leurs déclarations et d'autres informations, pour qu'elles soient distribuées aux Membres.
- 18. Questions financières et administratives**
- 18.1 Projet de budget administratif pour l'exercice 2008/09 – à approuver** WP-Finance 54/08 Rev. 1  
WP-Finance 59/08
- Le Président du Comité exécutif fera rapport.
- 18.2 Autres questions financières et administratives – à examiner** WP-Finance 60/08  
WP-Finance 61/08  
WP-Board 1057/08
- Le Président du Comité exécutif fera rapport sur les autres questions financières et administratives examinées par le Comité, y compris le paiement des arriérés, la nomination du vérificateur agréé, la nomination du Comité des finances, une proposition de modification de l'Article 9.4 du Règlement et Statut du personnel de l'Organisation et des propositions de révision de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services organiques et les fonctionnaires hors classe.

**19. Élections pour l'année caféière 2008/09**

verbal

**19.1 Président et vice-présidents du Conseil – à élire**

Conformément à l'Article 11 de l'Accord de 2001, le président et le premier vice-président pour la prochaine année caféière doivent être élus parmi les représentants des Membres importateurs. Le deuxième et le troisième vice-présidents doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs. Les anciens présidents élus parmi les Membres importateurs venaient de Suisse (2004/05) et d'Italie (2006/07).

**19.2 Comité exécutif – à élire**

Les procédures de vote sont définies dans l'Article 18 de l'Accord de 2001 et dans la Règle 46 du Règlement de l'Organisation.

**19.3 Président et vice-président du Comité exécutif – à élire**

L'Article 17 de l'Accord de 2001 dispose que le président et le vice-président sont tous deux élus parmi les représentants de la même catégorie de Membres. En ce qui concerne 2008/09, les précédents indiquent qu'ils devraient être élus parmi les représentants des Membres exportateurs. Les anciens présidents élus parmi les Membres exportateurs venaient de Côte d'Ivoire (2004/05) et du Guatemala (2006/07).

**20. Questions diverses**

verbal

**21. Prochaines réunions**

WP-Council 175/08 Rev. 1

Le document WP-Council 175/08 Rev. 1 contient les dates des réunions en 2008/09 et 2009/10 – *à examiner*

La prochaine session du Conseil se tiendra au siège de l'Organisation à Londres soit en mars soit en mai 2009, en fonction de la décision que le Conseil prendra sur les dates des réunions en 2008/09. En mai 2008, le Gouvernement kenyan a invité le Conseil à tenir sa prochaine session au Kenya – *à examiner*

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés pendant ces réunions afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour ; ils sont également invités à proposer des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures – *à examiner*